

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 15 AVRIL 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire., sur convocation qui leur a été adressée le 08 avril 2024, conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents** : M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, Mme Tatiana DAUVEL, M. Baptiste SOUTON, M. Kévin GAUDRON, Mme Sylvie GUIARD, M. Gabriel DRONY, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

**Etait absente excusée** : Mme Lauriane CAUCHON (a donné procuration à Philippe PLU)

**Etait absent non excusé** : M. François BERSON,

**Secrétaire de séance** : M. André GARNIER

20h00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 19 MARS 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Point n°11 : Achat d'une gazinière

Le Conseil municipal donne un avis favorable à cet ajout à l'ordre du jour.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Fixation du nombre d'adjoints
- 2 - Election des adjoints
- 3 - Taux des indemnités du maire et des adjoints
- 4 - Décision modificative - Budget communal
- 5 - Présentation note d'opportunité remplacement chaudière école mairie
- 6 - Achat broyeur
- 7 - Mobilier salle polyvalente
- 8 - Redevance Occupation du domaine public (orange)
- 9 - Point sur la voirie communale
- 10 - Elections européennes

QUESTIONS DIVERSES

### **1 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion de conseil du 28 mars 2023, les membres du conseil avaient décidé de fixer le nombre des adjoints à 2 suite au décès de M. Joël TESTIER et de donner un statut spécifique de conseiller à M. Jürgen VERLEUR. Récemment, celui-ci a obtenu la nationalité française. Monsieur le Maire propose aux membres de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Après délibération, le conseil municipal décide d'élire un troisième adjoint.

### **2 - ELECTION DES ADJOINTS**

Les deux premiers adjoints étant inchangés, les membres du conseil municipal doivent élire seulement le 3<sup>ème</sup> adjoint. Il a été procédé sous la présidence de Michel BOURGEAIS, élu maire, l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint. Seul M. Jürgen VERLEUR est candidat.

## ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 07

A obtenu : Jürgen VERLEUR, 11 voix et une abstention

**M. Jürgen VERLEUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.**

### 3 - TAUX DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 et suivants, Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

**Article 1** : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 30.20%
- Adjoints (1, 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup>) : 10.7%

**Article 2** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Article 3** : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(annexé à la délibération)

**Arrondissement** : Château-Gontier sur Mayenne

**Canton** : Meslay-du-Maine

**Population** : 527 (total au dernier recensement)

1 - Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé)

Soit indemnité du maire (maximale 40.30% de l'indice 1027) + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation. Le montant mensuel de l'enveloppe : 2 560.83€.

#### A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)
BOURGEAIS Michel	30.20 % (au 01/01/2022 : 1241.37 € brut)

#### B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123 24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)
1er adjoint : PLU Philippe	10.7 % (au 01/01/2022 : 439.82 € brut)
2 <sup>e</sup> adjoint : DAUVEL Tatiana	10.7 % (au 01/01/2022 : 439.82 € brut)
3 <sup>e</sup> adjoint : VERLEUR Jürgen	10.7 % (au 01/01/2022 : 439.82 € brut)

#### 4 - DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNAL

Lors de l'élaboration du budget primitif 2024, il a été mis un montant de 500.00€ à l'imputation 7751 (produits des cessions d'immobilisations). La trésorerie nous demande de le supprimer car selon la nomenclature M57, aucun montant ne doit apparaître à cette imputation dans le budget.

Section de fonctionnement

Chapitre/article	Dépenses	Recettes
7751 Produits des cessions d'immobilisations		- 500.00€
773 Mandats annulés (exercice antérieur)		+ 500.00€
<b>Total DM n°1</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>372 394.00€</b>	<b>372 394.00€</b>

#### 5 - PRÉSENTATION NOTE D'OPPORTUNITÉ REMPLACEMENT CHAUDIÈRE ECOLE MAIRIE

Le Conseil Régional des Pays de la Loire, l'ADEME (agence de l'environnement et maîtrise de l'énergie) et le Conseil Départemental de la Mayenne soutiennent activement les filières d'énergies renouvelables telles que le bois énergie, le solaire thermique et la géothermie, et souhaitent développer un maximum d'installations de ce type, en remplacement d'installations utilisant des énergies fossiles.

La commune envisage le remplacement du système de chauffage actuel au fioul par le bois énergie et plus spécifiquement les granulés. Une première estimation doit être réalisée avec l'ensemble du bloc mairie, la salle de motricité et l'école maternelle puis une deuxième incluant l'école primaire. Une note d'opportunité va juger de la cohérence technique et financière de la mise en place d'une chaudière bois granulés.

Le coût pour le remplacement de mode de chauffage est estimé entre 64 300.00€ et 87 000.00€HT. La commune pourrait prétendre à 19 497€ de subvention ADEME et pourrait également obtenir une subvention DETR.

Après analyse, à consommation égale, on constate un écart de 1 500€ à 2 200€ entre les granulés et le fioul. Malgré un investissement moins élevé le fioul ne bénéficie pas d'aides de l'ADEME et le bilan des annuités reste à l'avantage des granulés.

Malgré une flambée du coût des granulés, cette énergie reste constante et subit peu de variation à l'année contrairement au fioul.

Par ailleurs, il serait plus judicieux de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'effectuer une étude. Cette dernière pourrait être subventionnée. Monsieur le Maire a pris rendez-vous avec le bureau d'étude LCA le 19 avril pour un premier contact.

#### 6 - ACHAT BROYEUR

Après analyse de différents devis pour l'achat d'un broyeur, l'entreprise SP DISTRI'MAT propose un broyeur pour un montant de 5 000.00€HT.

Après délibération, (10 voix pour et 2 abstention) les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à l'achat d'un broyeur d'un montant de 5 000.00€HT avec l'entreprise SP DISTRI'MAT et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **7 - MOBILIER SALLE POLYVALENTE**

Madame Dauvel propose de compléter, suite à des chaises défectueuses, du mobilier de la salle polyvalente par l'achat de chaises et de tables. Deux sociétés nous ont transmis des offres pour un tarif similaire. L'achat de 100 chaises et 18 tables s'élèverait à 4 042.02€HT.

Après moult discussion, le conseil municipal (8 voix pour) décident de commander 120 chaises et 4 tables pour un coût avoisinant les 3300.00€HT. 4 membres du conseil étaient pour le changement total (chaises et tables). Ils autorisent le Maire à signer le devis.

De plus, des membres du conseil souhaitent que l'on achète un micro-ondes pour la salle polyvalente qui serait utile aux personnes louant la salle polyvalente.

Après délibération, les membres du conseil donnent leur accord pour l'achat d'un micro-ondes et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

## **8 - REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ORANGE)**

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de communications électroniques donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire. Aucune demande n'ayant été faite auprès de l'opérateur depuis 2020. Il faut donc établir des titres pour les années de 2020 à 2024, selon les infrastructures suivantes :

\* pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère fourreau

\* Artères en sous-sol 2,757 km x 41,65 € = 114,83 €

\* pour les infrastructures aériennes, 17,522 Km x 55,54 € = 973,17 €

Soit un total de **1 088.00€** pour l'année 2020 à percevoir en tant que redevance pour la commune de Maisoncelles-du-Maine

\* Artères en sous-sol 2,933 km x 41,29 € = 121,10 €

\* pour les infrastructures aériennes, 17,522 Km x 55,05 € = 964,58 €

Soit un total de **1 085.68€** pour l'année 2021 à percevoir en tant que redevance pour la commune de Maisoncelles-du-Maine

\* Artères en sous-sol 2,949 km x 42,64 € = 125,74 €

\* pour les infrastructures aériennes, 17,522 Km x 56,86 € = 996,30 €

Soit un total de **1 122.04€** pour l'année 2022 à percevoir en tant que redevance pour la commune de Maisoncelles-du-Maine

\* Artères en sous-sol 2,949 km x 46,98 € = 138,44 €

\* pour les infrastructures aériennes, 17,522 Km x 62,59 € = 1 096,70 €

Soit un total de **1 135.24€** pour l'année 2023 à percevoir en tant que redevance pour la commune de Maisoncelles-du-Maine

\* Artères en sous-sol 2,949 km x 48,27 € = 142,35 €

\* pour les infrastructures aériennes, 17,522 Km x 64,36 € = 1 127,71 €

Soit un total de **1 270.06€** pour l'année 2024 à percevoir en tant que redevance pour la commune de Maisoncelles-du-Maine

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent d'effectuer un titre pour les années de 2020 à 2024 de la redevance occupation du domaine public (orange) et chargent le Maire de l'exécution des présentes décisions.

## **9 - POINT SUR LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire et Monsieur VERLEUR ont effectué avec Aymeric DELHOMMEAU, technicien voirie de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, un point sur les travaux à effectuer dans les différents chemins (se reporter au conseil précédent).

Pour les travaux d'enduits, nous sommes toujours en attente du résultat de l'appel d'offres avec la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez. La décision se fera le 19 avril 2024.

## **10 - ELÉCTIONS EUROPÉENNES**

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de s'inscrire sur le tableau des permanences pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 09 juin 2024.

## **11 - ACHAT GAZINIÈRE CANTINE**

Après analyse de plusieurs devis d'achat d'une gazinière pour le restaurant scolaire, la société BUT propose une gazinière Indesit au prix de 499.99€TTC.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à l'acquisition d'une gazinière pour le restaurant scolaire avec la société BUT au prix de 499.99€TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Conseil d'école**

Mme Tatiana DAUVEL donne un compte rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs à la rentrée de septembre 2024 seraient de 49 élèves. La répartition des classes n'est pour le moment pas communiquée. Une demande des enseignantes serait d'acheter des rideaux pour la classe CP/CE du côté atelier car cela pose des problèmes de visibilité sur le tableau blanc. Enfin, une cérémonie pour 4 élèves du Bignon partant pour le collège sera organisée le mardi 02 juillet à 20h au Bignon.

### **2 - Festival de Jazz**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Maisoncelles-du-Maine reçoit une représentation du festival de Jazz le jeudi 09 mai 2024. The Cactus Candies viendra se produire sur l'espace Astronomie.

Quelques bénévoles des différentes associations se sont proposés pour aider à la mise en place de cette manifestation. Une réunion aura lieu le jeudi 18 avril à 20h en mairie.

### **3 - Journée citoyenne**

Monsieur le Maire rappelle que la journée citoyenne aura lieu le 25 mai 2024. Une réunion de la commission pour la préparation de cette journée aura lieu le 06 mai à 19h00. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des maisoncellois.

### **4 - Pose de panneaux photovoltaïques**

Pour information, Monsieur le Maire a demandé une estimation auprès de Territoire d'Energie de la Mayenne pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. Il en ressort que le bâtiment public le plus intéressant serait la toiture de la salle polyvalente sur une surface de 150m<sup>2</sup> pour un coût de 46 000.00€ environ.

### **5 - Journée défense**

Laurence COLLET, correspondante défense, nous a donné un compte rendu de sa journée. Elle est l'interlocutrice entre les concitoyens maisoncellois et les questions touchant les armées, la défense militaire, la mémoire, le monde des anciens combattants et les cérémonies patriotiques.

### **6 - Cérémonie des anciens combattants**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la cérémonie de la commémoration du 08 mai aura lieu le samedi 04 mai 2024 à Ruillé-Froid-Fonds. Le rassemblement se fera à 10 h15 à Maisoncelles-du-Maine devant le monument aux morts.

Séance levée à 22h15

Le Maire,  
Michel BOURGEAIS

Le Secrétaire  
André GARNIER

PROVISOIRE